

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_HQU_82 - Question orale Nicolas Suter - Le programme éco-logement est-il victime de son succès?.

Séance du Grand Conseil du mardi 6 septembre 2022, point 2.10 de l'ordre du jour

Texte déposé

La Direction de l'énergie du Canton de Vaud (DGE-DIREN) propose depuis peu une nouvelle subvention dont les bénéficiaires finaux sont les locataires. Le mécanisme du programme éco-logement est assez simple :

Les communes, gérances ou propriétaires font appel à des prestataires agréés pour se rendre chez les locataires, ces prestataires installent du matériel efficace (ampoules LED, économiseurs d'eau pour douches et robinets, thermomètres pour frigo, prises à interrupteur déporté, etc.) et leur fournissent des conseils en économies d'énergie. On peu dire que ce programme vient à point nommé.

Il semblerait néanmoins que les prestataires agréés ont très peu de disponibilités et que la formation, par le canton, de nouveaux prestataires soit retardée.

Ma question : est-ce que le canton à l'intention d'accélérer la formation de nouveaux prestataires agréés afin de permettre au programme éco-logement d'atteindre ses objectifs et de porter des fruits rapidement ?

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[r+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500)

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)(javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!');)

[r Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206%20Lausanne%20Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)